



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0 212 996
A2

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 86401343.8

Int. Cl.: **A 47 F 5/10, E 04 H 1/12**

Date de dépôt: 19.06.86

Priorité: 29.08.85 FR 8512871

Demandeur: **CRE ROSSI, 17, rue Perrotin,
F-92322 Chatillon sous Bagneux (FR)**

Date de publication de la demande: 04.03.87
Bulletin 87/10

Inventeur: **Rossi, Pierre Alain Château de Burlançères,
Janneyrias, F-38280 Villette D'Anthon (FR)**

Etats contractants désignés: **CH DE GB IT LI**

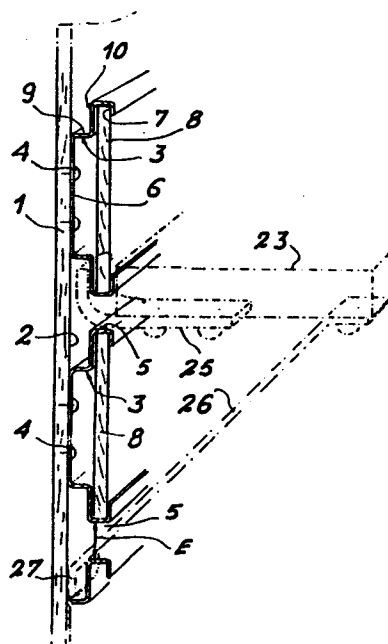
Mandataire: **Tony-Durand, Serge, Cabinet
Tony-Durand 22, Boulevard Voltaire, F-75011 Paris (FR)**

Ensemble d'éléments pour l'agencement de salles d'exposition, de magasins et autres lieux.

Ensemble d'éléments pour l'agencement de salles d'exposition, de magasins, etc., comportant des panneaux verticaux pourvus de rainures horizontales susceptibles de recevoir des crochets de fixation d'accessoires divers d'équipement.

Chacun de ces panneaux est constitué par un panneau (1) proprement dit sur la face avant duquel sont fixés horizontalement, les uns au dessus des autres, des profilés (3), en métal ou autre matériau approprié, avec entre eux un intervalle formant l'une des rainures (5) du panneau correspondant. Or chacun de ces profilés forme à la fois sur le devant, une glissière verticale (7) apte à recevoir une lame décorative (8) et à l'arrière, sur chacun de ses bords horizontaux, un décrochement constituant une gorge (10) ouverte dans la rainure correspondante (5). Ainsi la section de chacune des rainures du panneau présente une forme générale en T lui permettant de recevoir un crochet coudé (25) de fixation d'un accessoire d'équipement, par exemple une étagère (23).

Les panneaux rainurés et autres éléments du présent ensemble peuvent être utilisés pour l'agencement de salles d'exposition, magasins et autres lieux.



"Ensemble d'éléments pour l'agencement de salles
d'exposition, de magasins et autres lieux"

La présente invention est relative aux éléments utilisés pour l'agencement de salles d'exposition, de magasins et autres lieux.

Plus précisément, elle concerne les éléments
5 d'agencement de ce genre qui comprennent des panneaux
verticaux pourvus de rainures horizontales susceptibles de
recevoir des crochets de fixation d'accessoires divers
d'équipement. De tels panneaux ont l'avantage d'être
extrêmement pratiques car il est possible d'adapter sur
10 ceux-ci de nombreux accessoires d'équipement, de natures
diverses, par exemple des étagères et autres supports
destinés à recevoir des objets à présenter. De plus, ces
accessoires d'équipement étant fixés de façon amovible,
ils peuvent être déplacés à tous moments pour modifier
15 l'agencement prévu ou pour démonter l'ensemble réalisé
afin de le stocker en vue d'une nouvelle utilisation des
éléments correspondants, lorsque ceux-ci sont employés
pour réaliser des agencements dans des expositions
temporaires.

20 Cependant, les panneaux rainurés actuellement
employés pour un tel usage ont l'inconvénient d'être rela-
tivement lourds et de présenter un prix de revient élevé.
Ceci est dû au fait que ceux-ci sont en général constitués
par des panneaux relativement épais sur la face avant
25 desquels sont pratiquées des rainures présentant une sec-
tion coudée. Or, la réalisation de telles rainures est
particulièrement onéreuse.

C'est pourquoi la présente invention a pour objet
un ensemble d'éléments d'agencement du type en cause, dans
30 lequel les panneaux rainurés sont réalisés de façon
différente afin de ne pas comporter les inconvénients des
panneaux actuels. Par ailleurs, cet ensemble d'éléments

est conçu de manière à augmenter encore les possibilités d'agencement et d'équipement de salles d'exposition, de magasins ou autres lieux similaires.

A cet effet, l'ensemble d'éléments selon
5 l'invention est caractérisé en ce que chacun des panneaux verticaux prévus dans cet ensemble est constitué par un panneau proprement dit sur la face avant duquel sont fixés horizontalement, les uns au dessus des autres, des
10 profilés, en métal ou autre matériau approprié, avec entre eux un intervalle formant l'une des rainures du panneau correspondant, chacun de ces profilés formant à la fois :

- sur le devant, une glissière verticale apte à recevoir une lame décorative faisant partie du présent ensemble d'éléments,
- 15 - à l'arrière, et sur chacun de ses bords horizontaux, un décrochement constituant une gorge ouverte dans la rainure correspondante, de sorte que la section de chacune des rainures du panneau présente une forme générale en T lui permettant de recevoir un crochet coudé
20 de fixation d'un accessoire d'équipement.

Selon une autre caractéristique, chaque panneau vertical du présent ensemble comporte un élément d'encadrement comprenant deux montants verticaux réunis à leur base par un longeron horizontal, un autre longeron
25 étant rapporté à l'extrémité supérieure pour fermer l'élément d'encadrement du panneau.

De préférence, les montants de ces éléments d'encadrement sont pourvus de moyens aptes à permettre la fixation des panneaux verticaux sur des supports
30 appropriés faisant partie du présent ensemble, par exemple des poteaux verticaux pourvus d'un socle inférieur, ces moyens de montage pouvant consister en de simples lumières ménagées dans les montants verticaux pour permettre la fixation de ceux-ci sur des crochets prévus sur les
35 supports correspondants.

Les éléments du présent ensemble permettent de réaliser des panneaux d'exposition pouvant être installés dans une salle d'exposition, un magasin de vente ou tout autre lieu. Cependant, ces éléments peuvent également être
5 utilisés pour la réalisation de meubles susceptibles de servir à l'exposition ou à la présentation d'objets divers.

Du reste, d'autres particularités et avantages de l'objet de l'invention apparaitront au cours de la
10 description suivante. Celle-ci est donnée en référence au dessin annexé à simple titre indicatif, et sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective des principaux éléments constitutifs d'un panneau rainuré selon l'invention.

15 La figure 2 est une vue partielle en coupe verticale d'un tel panneau.

La figure 3 est une vue partielle en coupe horizontale de l'un des bords de ce panneau.

La figure 4 est une vue similaire à la figure 2,
20 mais qui représente une autre forme de réalisation d'un panneau rainuré selon l'invention.

La figure 5 est une vue en perspective représentant un ensemble de panneaux rainurés selon l'invention qui sont susceptibles d'être utilisés pour
25 l'exposition d'objets divers.

La figure 6 est une vue en perspective représentant un mobilier d'exposition réalisé à partir de panneaux rainurés et d'éléments d'agencement selon l'invention.

Comme représenté sur les figures 1 à 3, chaque
30 panneau vertical rainuré du présent ensemble est constitué par un panneau 1 proprement dit sur la face avant 2 duquel sont rapportés des profilés 3 en métal ou autre matériau approprié, par exemple en matière plastique extrudée. Quant au panneau 1 proprement dit, il peut être lui-même
35 en bois, en métal ou autre matériau approprié, son

épaisseur pouvant être plus ou moins importante. Les
profilés sont fixés horizontalement les uns au dessus des
autres, par exemple au moyen de vis 4 en réservant entre
eux un intervalle E formant l'une des rainures 5 du
5 panneau correspondant.

Les profilés 3 présentent une section en forme
générale de U et leur fond 6 est appliqué contre le pan-
neau 1 correspondant. Toutefois, les bords inférieur et
supérieur de ces profilés sont coudés en forme général de
10 S ou de S inversé, de façon à former respectivement :

- sur le devant, une glissière verticale 7 apte à
recevoir une lame décorative 8,

- à l'arrière, un décrochement 9 constituant une
gorge 10 ouverte dans la rainure correspondante 5 du
15 panneau réalisé.

Ainsi, la section d'ensemble des diverses rainures
5 présente en quelque sorte la forme d'un T dont la tête
est disposée verticalement (voir figure 2).

Les lames verticales 8 constituent la face
20 apparente du panneau. Elles peuvent être réalisées en tout
matériau voulu, par exemple : bois, métal, matière plasti-
que... Bien entendu, ces lames peuvent être de diverses
couleurs et elles peuvent comporter tout revêtement ou
25 tout décor voulu.

Comme représenté sur les figures 1 et 3, le
panneau rainuré ainsi constitué est disposé entre deux
montants désignés chacun par la référence générale 11 et
qui sont réunis à leur base par un longeron horizontal 12
30 de façon à constituer un élément d'encadrement pour le
panneau correspondant. A sa partie supérieure cet élément
d'encadrement est fermé par un autre longeron horizontal
13 qui est fixé de façon amovible sur les extrémités
supérieures des montants 11.

35 Dans l'exemple représenté, chacun de ces montants
est constitué par un tube métallique 14 de section carrée

ou rectangulaire dont la face interne porte un profilé 15 de section en U. Ce dernier est destiné à recevoir le bord correspondant 16 du panneau 1 respectif, ce bord étant rainuré à la fois sur sa face avant et sur sa face
5 arrière.

De plus, le profilé 15 est disposé en retrait par rapport à la face avant du montant 14 afin de ménager un espace 17 destiné à servir de logement pour l'extrémité correspondante des différents profilés 3 rapportés contre
10 le panneau 1 (voir figure 3). L'agencement est tel que la face avant des ces profilés se trouve située sensiblement sur le même plan vertical que la face correspondante des montants 14. Ainsi, l'ensemble présente un aspect esthétique.

Les montants 14 sont pourvus de moyens permettant leur montage amovible sur des supports appropriés. Dans l'exemple représenté à la figure 1, ces moyens de montage consistent en de simples lumières 18 permettant d'accrocher les montants 14 sur des crochets 19 portés par
20 des poteaux verticaux 20 dont le pied est muni d'un socle 21. Ainsi, il est possible de fixer verticalement un panneau rainuré 22 selon l'invention entre deux poteaux verticaux et on peut réaliser un ensemble de panneaux de présentation tel que celui représenté à la figure 5.

Du fait même de leur structure, les panneaux de cet ensemble peuvent recevoir divers accessoires pourvus de crochets coudés de fixation. Ainsi, ils peuvent recevoir des étagères horizontales 23 ou des étagères inclinées 24 dont l'extrémité arrière est munie de
30 crochets coudés 25. Ces derniers peuvent être engagés dans les rainures 5 en présentant les étagères 23 dans une position inclinée vers le haut, puis en les faisant basculer dans leur position définitive. De préférence, ces étagères sont également pourvues de bras de soutien 26
35 faisant saillie vers le bas en étant inclinées vers

l'arrière. Les extrémités libres 27 de ces bras de soutien peuvent alors être engagées dans une rainure 5 se trouvant à un niveau inférieur à celle à l'intérieur de laquelle sont engagés les crochets 25 (voir figure 2).

5 Dans ces conditions, les étagères 23 et 24 se trouvent parfaitement immobilisées et elles sont en mesure de recevoir des charges relativement importantes. A ce sujet, il convient de noter qu'en raison même de la structure particulière des panneaux rainurés selon l'invention, 10 et notamment de la présence d'un panneau proprement dit 1 s'étendant de façon continue sur toute la hauteur, ces panneaux ont l'avantage d'être extrêmement robustes et rigides, ce qui leur permet de supporter des charges importantes.

15 Bien entendu, ces panneaux peuvent recevoir des accessoires d'équipement autres que les étagères 23 et 24. Ainsi ils peuvent recevoir tout autre type de supports susceptibles de supporter des objets à présenter, ces supports étant pourvus de crochets arrière 25, de fixation 20 et éventuellement de bras inférieurs 26 de soutien. Ainsi ces supports peuvent consister en des bras horizontaux ou inclinés pouvant recevoir des cintres à vêtements ou tout autre objet voulu.

La figure 4 représente une variante des panneaux 25 rainurés selon l'invention. Le panneau correspondant est constitué par un panneau proprement dit 1a sur chacune des faces duquel sont rapportés des profilés 3a identiques au profilé 3 prévu dans la précédente forme de réalisation. Du reste, la disposition de ces profilés est la même, de 30 sorte que le panneau rainuré ainsi constitué, désigné dans son ensemble par la référence générale 22a, peut recevoir des accessoires d'équipement sur l'une et l'autre de ses deux faces. Bien entendu, un tel panneau 22a peut être combiné avec un ou plusieurs panneaux 22 tels que décrits 35 précédemment. Comme déjà indiqué, ces divers panneaux

peuvent être utilisés pour réaliser un ensemble de panneaux d'exposition ou des cloisons de séparation susceptibles d'être équipés d'accessoires divers sur l'une ou moins de leurs deux faces. Cependant, ces panneaux et les
5 autres éléments du présent ensemble peuvent également être employés pour réaliser des meubles à usage divers qui constituent en eux-mêmes l'un des objets de la présente invention.

Ainsi la figure 6 représente un exemple de
10 réalisation d'un meuble constitué par plusieurs panneaux 22 de largeur différente qui sont combinés avec des coffres 28 pour constituer un mobilier d'équipement. Ces divers éléments peuvent alors être réunis au moyen d'organes d'assemblage appropriés. Bien entendu, les panneaux 22 peuvent alors recevoir divers accessoires
15 d'équipement, par exemple des étagères 23.

Mais la réalisation représentée à la figure 6 ne constitue qu'un exemple. En effet, les éléments d'agencement selon l'invention peuvent être utilisés pour réaliser des meubles de type différent. De plus, ces éléments
20 peuvent à tout moment être démontés très facilement pour modifier l'agencement des meubles ainsi réalisés ou en vue de leur stockage jusqu'à une nouvelle utilisation, si ceux-ci sont employés pour la réalisation d'agencement dans des expositions temporaires.

25 Par ailleurs, les éléments selon l'invention peuvent faire l'objet de diverses variantes. Ainsi, les poteaux verticaux 20 représentés à la figure 5 peuvent être remplacés par tout autre type de supports aptes à supporter les bords des panneaux 22. D'autre part, les montants
30 11 des éléments d'encadrement peuvent eux-mêmes être réalisés de façon différente.

REVENDICATIONS

1. Ensemble d'éléments pour l'agencement de salles d'exposition, de magasins, etc, comportant des panneaux verticaux pourvus de rainures horizontales susceptibles de recevoir des crochets de fixation d'accessoires divers d'équipement, caractérisé en ce que chacun de ces panneaux verticaux est constitué par un panneau (1) proprement dit sur la face avant duquel sont fixés horizontalement, les uns au dessus des autres, des profilés (3), en métal ou autre matériau approprié, avec entre eux un intervalle formant l'une des rainures (5) du panneau correspondant, chacun de ces profilés formant à la fois :

- sur le devant, une glissière verticale (7) apte à recevoir une lame décorative (8) faisant partie du présent ensemble d'éléments,

- à l'arrière, et sur chacun de ses bords horizontaux, un décrochement constituant une gorge (10) ouverte dans la rainure correspondante (5), de sorte que la section de chacune des rainures du panneau présente une forme générale en T lui permettant de recevoir un crochet coudé (25) de fixation d'un accessoire d'équipement.

2. Ensemble d'éléments d'agencement selon la revendication 1 caractérisé en ce que chaque panneau vertical (22) du présent ensemble comporte un élément d'encadrement comprenant deux montants verticaux (11) réunis à leur base par un longeron horizontal (13), un autre longeron (14) étant rapporté à l'extrémité supérieure pour fermer l'élément d'encadrement du panneau.

3. Ensemble d'éléments d'agencement selon la revendication 2, caractérisé en ce que les montants verticaux (11) sont pourvus de moyens aptes à permettre la fixation des panneaux verticaux (22, 22a) sur des supports appropriés faisant partie du présent ensemble, par exemple

des poteaux verticaux (20) pourvus d'un socle inférieur, ces moyens de montage pouvant consister en de simples lumières (18) ménagées dans les montants verticaux pour permettre la fixation de ceux-ci sur des crochets (19)

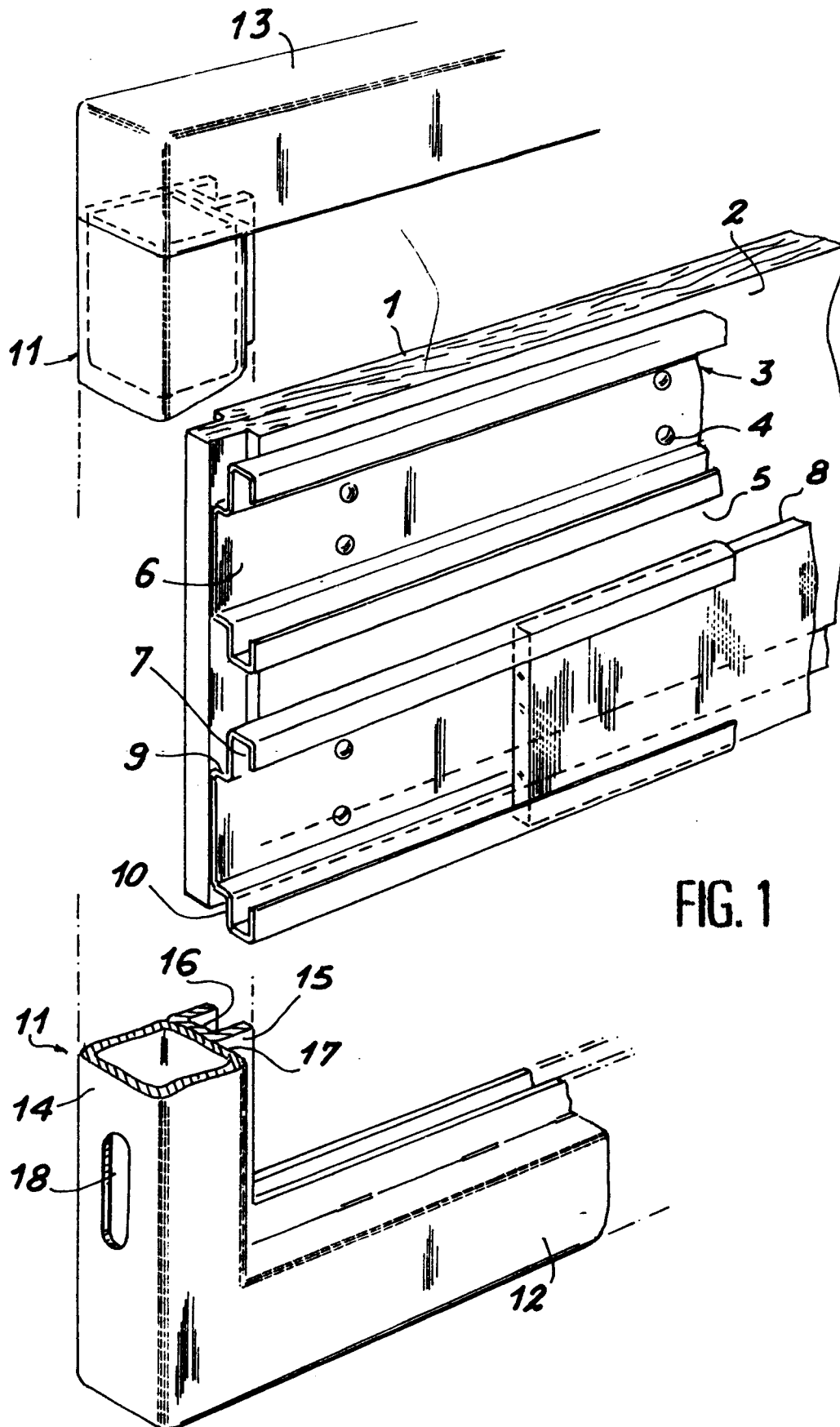
5 prévus sur les supports correspondants.

4. Ensemble d'éléments d'agencement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que, pour l'équipement des panneaux rainurés (22), il comprend divers accessoires, notamment des étagères (23, 24), qui
10 sont pourvus à la fois de crochets de fixation (25) coudés vers le haut et aptes à être engagés dans l'une des rainures horizontales (5) d'un panneau vertical, et des éléments inférieurs de soutien, par exemple des bras inclinés de soutien (26), dont l'extrémité inférieure est susceptible d'être engagée dans une rainure horizontale
15 (5) plus basse du même panneau.

5. Ensemble d'éléments d'agencement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que certains au moins des panneaux rainurés comportent des profilés superposés (3a) sur leurs deux faces, de sorte
20 que ces panneaux (22a) présentent une série de rainures horizontales coudées (5) sur l'une et l'autre de leurs faces pour pouvoir recevoir des accessoires d'équipement sur chacune de celles-ci.

6. Meubles pour salles d'exposition, magasins de
25 vente, etc., caractérisés en ce qu'ils comportent chacun un ou plusieurs panneaux verticaux rainurés (22, 22a) constitués au moyen des éléments d'agencement selon l'une des revendications précédentes.

1.3



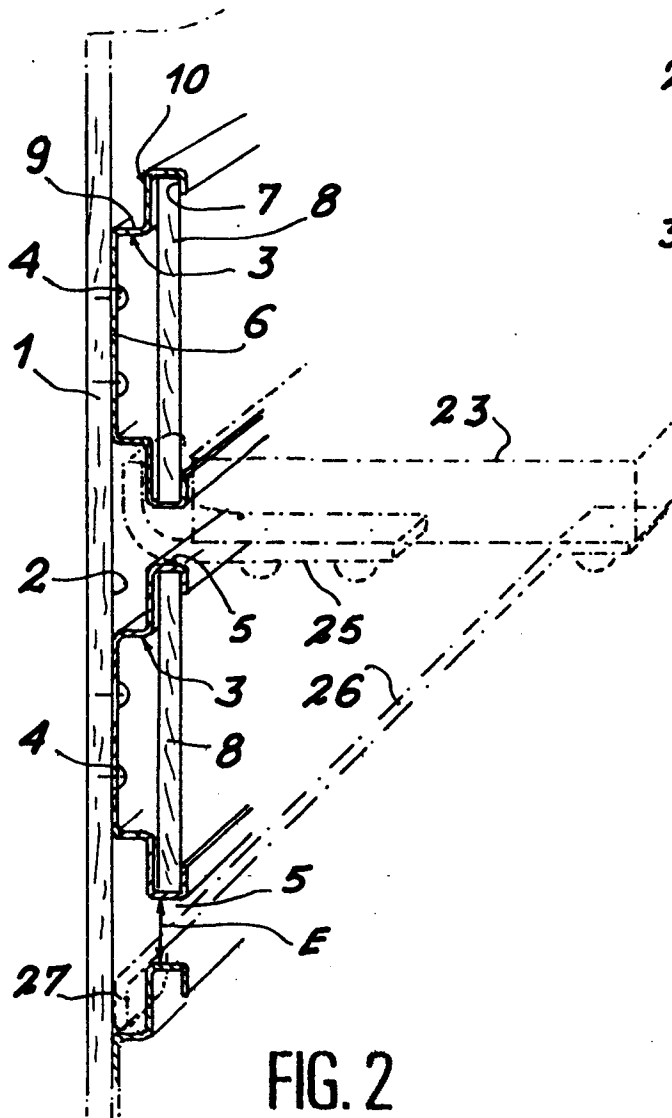


FIG. 2

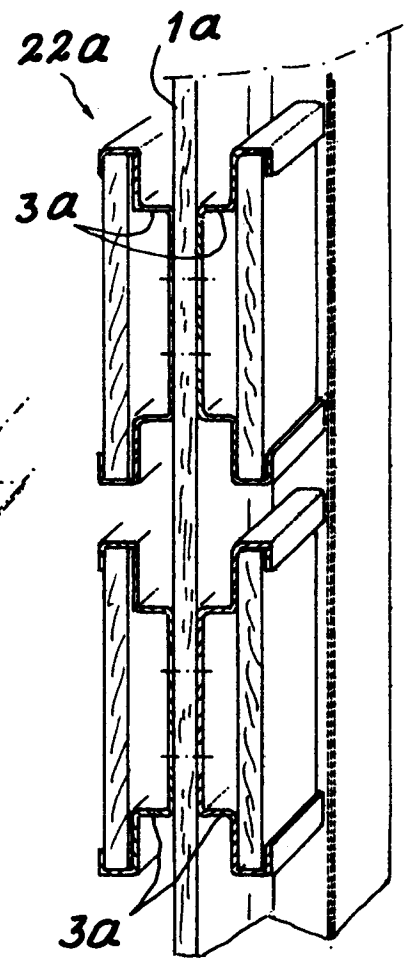


FIG. 3

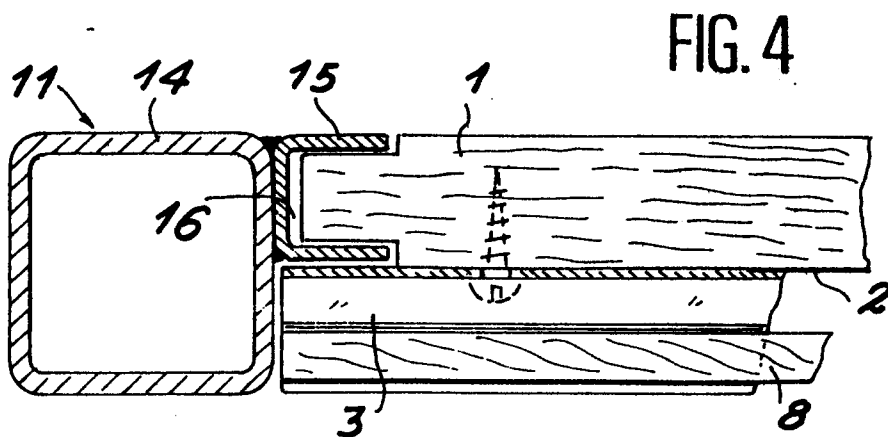


FIG. 4

